

Cadre d'un échange avec un professionnel du CRA des Pays de la Loire pendant la période de confinement due au COVID-19

En cas de difficultés pendant cette période de confinement, vous pouvez nous solliciter de la manière suivante :

1^{ère} étape :

Vous nous appelez au **02 41 35 31 21** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

ou vous nous envoyez un mail à contact@cra-paysdelaloire.fr

Dans les 2 cas, nous vous demanderons de nous indiquer :

- **Votre nom et prénom :** _____
- **Votre date de naissance :** _____
- **Vos coordonnées pour répondre :**
 - o téléphone : _____
 - o Mail : _____
- **Et comment vous souhaitez être contacté :**
 Téléphone Visio Mail Chat

2^{ème} étape :

Dans les 24h (sauf weekend), nous reprenons contact avec vous pour un échange selon la modalité choisie.

3^{ème} étape :

Le cadre de l'échange sera le suivant :

- **Durée :** La durée de l'échange sera adaptée en fonction de votre souhait et pourra durer entre 5 minutes et 1h environ.
- **Déroulé :** Après que le professionnel du CRA se soit présenté, vous pourrez vous présenter et expliquer la raison de votre appel.
Nous échangerons ensuite sur vos difficultés.
Suite à cet échange, vous aurez la possibilité de nous recontacter si vous en ressentez le besoin.
- **Contenu :** Il s'agit bien d'échanger avec vous sur des difficultés exceptionnelles dues au confinement et non d'avancer dans une démarche de diagnostic d'autisme.